

ACTION URGENTE

COLOMBIE. D'AUTRES DÉFENSEURS DU DROIT À LA TERRE MENACÉS

Le 11 octobre dernier, la Coordination nationale des personnes déplacées – une organisation travaillant avec les individus déplacés à cause du conflit armé colombien – a reçu une menace de mort adressée par l'Armée contre la restitution de terres, un groupe paramilitaire. Plusieurs personnes et organisations militant en faveur des droits humains étaient mentionnées dans ce message. Une autre menace de mort semblable avait été envoyée le 2 octobre.

Le 11 octobre 2012, une menace de mort a été envoyée par Internet à la Coordination nationale des personnes déplacées (CND). Le message visait également **Alfonso Castillo**, membre de l'Association nationale de soutien solidaire (Andas). Ces deux organisations font partie du MOVICE. Le courriel a été envoyé par l'Armée contre la restitution de terres et citait plusieurs personnes et organisations, dont certaines avaient déjà été mentionnées dans une menace de mort envoyée le 2 octobre. Un grand nombre d'organisations indiquées dans le message font partie du MOVICE.

Moins de 10 jours après ce courriel, l'Armée contre la restitution de terres a envoyé de nouvelles menaces de mort par Internet. Ce groupe accusait de nombreuses ONG et personnes de collaborer avec la guérilla, affirmant qu'elles « conseillaient aux victimes et aux personnes déplacées de poursuivre l'État colombien en justice pour récupérer les terres dont elles ont chassées ». Le message indiquait également : « Nous avons reçu toutes les adresses de vos bureaux, de vos maisons et des endroits que vous fréquentez quotidiennement, car nous nous attaquerons aux organisations et personnes suivantes. » Le groupe paramilitaire disait également contrôler certaines régions, sans préciser lesquelles.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en espagnol ou dans votre propre langue :

- faites part de votre inquiétude quant à la sécurité d'Alfonso Castillo et des autres individus et ONG cités dans le courriel (voir deuxième page), et exhortez les autorités à les protéger, dans le respect total de leurs souhaits ;
- engagez-les à diligenter une enquête minutieuse et impartiale sur les menaces de mort adressées à ces personnes ou organisations, à rendre les conclusions publiques et à traduire les responsables présumés en justice ;
- rappelez-leur qu'elles doivent s'acquitter de leur obligation de protéger les défenseurs des droits humains, comme l'indique la Déclaration des Nations unies de 1998 sur les défenseurs des droits de l'Homme ;
- priez-les instamment de prendre des mesures immédiates pour démanteler les groupes paramilitaires et rompre leurs liens avec les forces de sécurité, conformément à l'engagement du gouvernement et aux recommandations des Nations unies et d'autres organisations intergouvernementales.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 30 NOVEMBRE 2012 À :

Président de la Colombie

Juan Manuel Santos
 Presidente de la República
 Palacio de Nariño, Carrera 8 No.7-26,
 Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 596 0631 (merci de vous montrer persévérant-e)

Formule d'appel : *Excmo. Sr. Presidente Santos, / Monsieur le Président,*

Ministre de l'Intérieur

Fernando Carrillo
 Ministro del Interior
 Carrera 8 No 7-83
 Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 283 9876 (merci de vous montrer persévérant-e)

Formule d'appel : *Estimado Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,*

Copies à :

MOVICE

Carrera 5 No. 16-14
 Oficina 807,
 Bogotá, Colombie

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays (adresse/s à compléter) :
 nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 299/12. Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AMR23/039/2012/fr>.

**AMNESTY
 INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

COLOMBIE. D'AUTRES DÉFENSEURS DU DROIT À LA TERRE MENACÉS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Au cours du conflit armé qui déchire la Colombie depuis de nombreuses années, des millions d'hectares de terres ont été volés. Le plus souvent, les propriétaires légitimes ont subi des violences, notamment les Indigènes, les Afro-Colombiens et les paysans. Les différentes parties au conflit, à savoir les troupes paramilitaires et les forces de sécurité, qui agissent seules ou en collaborant les unes avec les autres, ainsi que les groupes de guérilla, ont conduit plus de cinq millions de personnes à quitter leur maison.

Des dirigeants de communautés déplacées et des personnes militant pour récupérer les terres volées ont été tués ou menacés, surtout depuis que la Loi sur les victimes et la restitution de terres a été approuvée en juin 2011, puis promulguée début 2012. Ce texte reconnaît le conflit armé colombien ainsi que les droits des victimes des hostilités. Il prévoit des réparations pour bon nombre d'individus ayant subi des atteintes aux droits humains, y compris celles perpétrées par des représentants de l'État. Cependant, de nombreuses autres victimes n'auront pas la possibilité de demander réparation, tandis que de vastes étendues de terres n'ont toujours pas été rendues à leurs propriétaires légitimes. Les défenseurs des droits humains, dont des membres du MOVICE, militant pour que justice soit rendue dans les affaires d'atteintes aux droits humains sont eux aussi fréquemment menacés de mort par les paramilitaires qui opèrent dans différentes parties du pays.

Depuis février 2012, des groupes paramilitaires s'autoproclamant « armées contre la restitution » ont été signalés dans plusieurs régions de Colombie. Les groupes paramilitaires colombiens sont censés avoir été démobilisés dans le cadre d'un programme lancé par le gouvernement en 2003, mais les menaces proférées contre des défenseurs des droits humains, entre autres, dans différentes régions du pays montrent qu'ils sont toujours actifs.

Personnes concernées : membres de l'AFUSODO, du MOVICE, de la CND, de l'Andas, de la Corporación Nuevo Arco Iris, de la Fundación para el Desarrollo y la Paz (FUNDEPAZ), de la Marcha Patriótica, du Colectivo Mujeres al Derecho, de la Fundación Infancia Feliz (FIF), de la Fundación Comité Presos Políticos, de la Corporación Jurídica Yira Castro, de la Corporación Jurídica Humanidad Vigente et du Polo Democrático ; Misael Delgado Rada et les membres de sa famille ; Rosario Montoya Hoyos, Sandra Manjares, Piedad Córdoba, Ruby Castaño, Rosario Aguilar, Miryam Clemencia Ruiz Molina, Sœur Alba Estela, Alfonso Castillo, Iván Cepeda, Rigoberto Jiménez, Alfonso Caicedo, Hipólito Rennteria, Fredy Guerrero et Felipe Flor

Genre : hommes et femmes

Action complémentaire sur l'AU 299/12, AMR 23/041/2012, 19 octobre 2012

